

Procès-Verbal du conseil municipal du 10 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Isabelle SCARABOTTO, Serge VILLET, Sébastien CHANEL, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Pierre BELSOT Michel VENEL,

EXCUSE(E)(S) : Laetitia PRINCE, Jérôme FAIVRE,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2022.

Dépenses Investissement	183 689.96	Recettes Investissement	216 938.29
Dépenses Fonctionnement	442 123.69	Recettes Fonctionnement	626 577.51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le CA 2022.

3 – Compte de Gestion 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de gestion 2022.

4 – Affectation de résultat 2022

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal des résultats de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'affectation suivante :

*Cpte 002 FR : 469 355.25 € (pour info Excédent de l'année 2022 pour BP 2023)
Cpte 001 IR : 33 248.33 € (pour info Excédent2022 à reprendre au budget 2023)*

5 – Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le projet du BP 2023 pour la commune de Le Deschaux

Dépenses Investissement	321 300.00	Recettes Investissement	321 300.00
Dépenses Fonctionnement	937 250.25	Recettes Fonctionnement	937 250.25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le BP 2023 commune.

6 – Vote des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taxes et précise qu'elles se distinguent comme suit :

- taxe foncière (bâti) :	38.23 %
- taxe foncière (non bâti) :	29.50 %
- taxe d'habitation :	9.00 %

7 – Subventions 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<i>LA FRUITIERE (Bibliothèque)</i>	<i>150.00 €</i>
<i>CCSVA</i>	<i>600.00 €</i>
<i>Handball Chaussin</i>	<i>600.00 €</i>
<i>Foot Pleure</i>	<i>100.00 €</i>
<i>La Fruitière (salon polar)</i>	<i>2 000.00 €</i>
<i>Familles rurales (micro-crèche)</i>	<i>25 000.00 €</i>
<i>EHPAD (Syndicat Pierre Babet)</i>	<i>2 580.00 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la répartition de ces subventions.

8 – BAUX Logements

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- *La fin du bail du logement de la poste au 10.03.2023 (DAVID Manon)*
- *Nouvelle location du logement de la poste au 11/03/2023 (TOURNIER – PLANCHARD)*
- *La fin du bail de la maison NICEY au 30.04.2023 (MAROTINE Stéphanie)*
- *Nouvelle location de la maison NICEY au 01.05.2023 (MERCEY Isabelle)*

9 – Compte-Epargne Temps (CET)

Le Compte-Epargne Temps offre aux agents la possibilité d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Certaines conditions sont requises pour bénéficier du CET et sont détaillées dans la proposition de délibération. La demande de CET est soumise à décision du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura.

Le conseil municipal se prononce notamment pour la monétisation d'une partie du CET en fonction de la catégorie des agents.

10 – Tarif cimetière

Le maire souhaite modifier le règlement du cimetière afin notamment de remplir l'ancien cimetière avant de commencer le nouveau. Il propose également de réviser les tarifs des concessions :

- | | |
|-----------------------|----------|
| - 30 ans pleine terre | 250.00 € |
|-----------------------|----------|

- 50 ans pleine terre	300.00 €
- 30 ans caveau	300.00 €
- 50 ans caveau	400.00 €
- 30 ans cav'urne (4 places)	300.00 €
- 50 ans cav'urne (4 places)	400.00 €

11 – Inauguration de l'ALSH

Prévue le 28 mars 2023. Tous les conseillers ont reçu une invitation

12 – Agence postale communale

La prise en charge financière d'une partie du salaire de l'agent à la Poste prend fin en août 2024. Il conviendra de refaire une nouvelle demande en début d'année 2024.

13 – Marché des producteurs

Reprise en avril 2023.

M. FRICKE en charge de l'association qui gère ces marchés demande l'aide d'un ou deux conseillers : se propose donc Michel VENEL, Sylviane LELIEVRE et Laëtitia PRINCE.

14 – Employé communal

Se pose la question du temps plein ou du temps non complet de l'agent. Le maire informe que l'intervention des entreprises coûte à la commune environ 20 000 € et qu'un agent à temps complet coûte entre 35 et 40 000.00 € par an. Il rappelle que le poste est ouvert pour 20 h 00 hebdomadaire. Le recrutement est difficile.

Michel VENEL demande à faire partie de la commission recrutement afin de rencontrer les candidats.

15 – Bilan école

Le bilan des élèves (actuellement 124 au 09 janvier 2023) est disponible en mairie.

16 – Prochains conseils

Les prochains conseils municipaux se tiendront : 20 avril 2023, 25 mai 2023, 29 juin 2023, 03 août 2023, 14 septembre 2023, 19 octobre 2023, 30 novembre 2023

17 – Commission des impôts

La commission doit statuer en 2023. Une réunion est donc fixée le 04 avril 2023 à 9 h 30

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 35.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)